



## ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE – 7 JUIN 2019

### Présents :

*Membres du Comité Directeur :* N. Moreau – M.L. Piget – C. Longin – S. Cuisinier – R. Alaphilippe – P. Roussel – C. Bouret – A. Gauthier

*Clubs :* BC Déols – ACS Buzançais – St Maur BB – CS Eguzon – ES Etrechet – SC Issoudun – SS Cluis – US Aigurande – US Argenton – US La Châtre – Neuvy St Sép. BC – US Le Poinçonnet – BAS Chabris – BC Vatan – OBC Ardentes – BC Séverois – AS Val de Creuse – Arthon BC – ASPTT Châteauroux

Invités : F. Petipez, Vice-Présidente du Conseil départemental déléguée à la commande publique et au sport

### Excusés :

*Membres du Comité Directeur :* C. Robinet – Y. Koudri

*Clubs :* ASSG Le Blanc – CS Eguzon

Thème	Description	Action /Informations
Vérification des Pouvoirs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 684 licenciés au 30 juin 2018</li> <li>- Présents : 1 592 voix</li> <li>- Quorum exigé : 843 voix. L'Assemblée Générale peut délibérer</li> </ul>	Document joint
Présentation des nouveaux statuts des Comités départementaux	<p>Proposition d'adoption des nouveaux statuts.</p> <p>La FFBB, a modifié ses statuts conformément aux dispositions des articles L. 131-11, 1.3.2 de l'annexe I-5 et R131-1 du Code du sport reprises à l'article 4 des statuts fédéraux ainsi qu'à la décision de l'Assemblée Générale de la FFBB en date des 14 octobre 2017 et 20 octobre 2018, il est constitué entre les associations sportives, et le cas échéant les établissements, affilié(e)s à la Fédération Française de Basket Ball (FFBB), et ayant leur siège dans le département de l'Indre, une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et par le décret du 16 août 1901 (ou les articles 21 à 79 – III du Code civil local si le siège social est basé dans le Haut-Rhin, le Bas-Rhin ou la Moselle).</p> <p>Il appartient donc aux Ligues et Comités Départements dans faire autant.</p> <p>En annexe les différents articles (en rouge) soumis au vote des clubs présents.</p> <p>En ce qui nous concerne le principal changement est le retour d'un exercice comptable qui va du 1<sup>er</sup> Juillet de l'année en cours au 30 juin de l'année suivante.</p> <p><b>Après vote, les statuts du Comité de l'Indre sont adoptés à l'unanimité, soit 1 592 voix.</b></p>	<p>Statuts type FFBB avec modifications soumises au vote en rouge.</p> <p style="text-align: center;">+</p> <p>Nouveaux statuts du Comité de l'Indre après vote</p>